

Choisir un couvreur

La pose d'une couverture est toujours un investissement important quand il s'agit de la construction ou de la rénovation de votre maison. Il est donc important de bien choisir votre couvreur.

L'entrepreneur choisit doit offrir des garanties financières sérieuses, posséder une main-d'œuvre qualifiée et installer des matériaux de qualité. L'AMCOQ a préparé une liste de questions à poser et à répondre avant d'octroyer le contrat :

Répondre NON à l'une de ces questions claires nettes et précises peut provoquer une suite de déboires qui peuvent s'avérer catastrophiques.

- 1 - L'entreprise a-t-elle une adresse permanente dans l'annuaire ou les pages jaunes, un numéro de taxe provinciale et fédérale ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

Soyez prudent dans votre choix, vous aurez peut-être de la difficulté à communiquer avec l'entrepreneur ultérieurement!

- 2 - L'entreprise a-t-elle une licence d'entrepreneur émise par la RBQ (Régie du bâtiment du Québec) et est-elle en règle auprès de la CSST (Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail) et de la CCQ (Commission de la Construction du Québec) qui vous permettront d'être protégé en cas de poursuites éventuelles ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

Veillez noter que toutes les firmes membres de l'AMCOQ doivent rencontrer ces critères pour devenir membre de l'AMCOQ. Une copie certifiée est déposée à leur dossier. Si l'entreprise n'est pas membre de l'AMCOQ, vous pouvez communiquer avec la Régie du bâtiment du Québec afin de vous assurer que le permis est en règle et de vérifier s'il y a des plaintes à son dossier.

- 3 - L'entreprise est-elle en mesure de vous fournir des références ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

Attention ! L'entreprise qui est fière de ses réalisations n'hésite pas à vous fournir des références.

4 - Votre futur couvreur a-t-il une police d'assurance responsabilité en vigueur suffisante pour le protéger et vous protéger pendant toute la durée des travaux et avec quelle compagnie ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

Souhaitons qu'il n'arrive pas d'accidents car la responsabilité vous reviendra. En choisissant un entrepreneur membre de l'AMCO, vous êtes certains qu'il détient une assurance responsabilité d'au moins 5 000 000\$. Il s'agit d'un critère d'adhésion obligatoire.

5 - Est-il en affaires dans cette spécialité depuis plusieurs années ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

Possédera-t-elle toutes les connaissances des techniques de pose et des normes en vigueur, selon votre système de couverture ? S'agit-il d'une firme solvable ?

6 - Quels sont les travaux déjà exécutés dans la région ? Pouvez-vous aller les voir ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

Une vérification de la satisfaction des clientèles qui ont déjà choisi cette firme vous en dira long.

7 - Pouvez vous obtenir une estimation écrite claire et précise sur les matériaux utilisés et les travaux exécutés ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

Une description des travaux et des matériaux utilisés sur votre projet de couverture, avant le début des travaux, vous assure du professionnalisme et du sérieux de la firme.

Étudiez bien les devis écrits et signés par l'entrepreneur, les conditions et la durée des travaux, les dates, conditions de versements ainsi que les garanties.

8 - Les matériaux utilisés sont-ils reconnus dans l'industrie et conformes aux normes canadiennes ?

Oui Non

Vous avez répondu non :

En choisissant un entrepreneur membre de l'AMCO, vous êtes assurés qu'il connaît les nombreux matériaux, leur compatibilité et qu'il n'utilise que des matériaux approuvés dans tous les projets sous garantie.

9 - L'entrepreneur est-il qualifié (lui ainsi que ses ouvriers) pour la pose des matériaux utilisant la technique et les matériaux choisis ?

Oui

Non

Vous avez répondu non :

Attention, souvent les difficultés rencontrées dans les projets de couverture résident dans la connaissance des techniques de pose et non dans les matériaux.

Les membres de l'AMCQ doivent subir des examens selon les divers systèmes de toiture et posséder les cartes de compétence nécessaires, selon les systèmes installés.

Afin de compléter le sondage et trouver d'autres informations, vous pouvez consulter le site internet de l'AMCQ au www.amcq.qc.ca.